



**Décision n° 20-DCC-156 du 27 novembre 2020
relative à la prise de contrôle exclusif de la société
Exterion Holdings France par la société HoldCo Media**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 3 novembre 2020, relatif à la prise de contrôle exclusif de la société Exterion Holdings France par la société HoldCo Media, formalisée par un contrat de cession et d'acquisition de titres en date du 27 octobre 2020 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Vu les éléments complémentaires transmis par la partie notifiante au cours de l'instruction ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif par la société HoldCo Media de la société Exterion Holdings France, active sur les marchés de la publicité extérieure. Elle constitue une opération de concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle mentionnés au point I de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DÉCIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 20-211 est autorisée.

La présidente,

Isabelle de Silva

© Autorité de la concurrence